



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

Référence

21.08.03.05

Commission

Vie Sportive, Culturelle et Associative

Objet

Avenant n°1 à la convention passée entre la Ville de Dole et la MJC

Secrétaire de séance

Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ

Rapporteur

M. Jean-Pierre CUINET

Depuis 1988, la Ville de Dole prend financièrement en charge le poste de direction de la MJC de Dole sur présentation d'une facture de la Fédération Française des MJC (FFMJC).

Au regard de la liquidation judiciaire de la FFMJC, et de la délibération n° 20.14.12.117 du 14 décembre 2020 attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € à cette association, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 67 000 € pour prendre en charge le coût du poste de Direction.

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie Sportive, Culturelle et Associative » du 3 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 67 000 € pour l'année 2021 à la MJC de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- MJC de Dole

Fait à Dole, le 8 mars 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX,

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210308-DCM21080305-DE
Date de télétransmission : 12/03/2021
Date de réception préfecture : 12/03/2021





PROJET
**AVENANT N°1 À LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N° 2021/VA/U**

Entre,

La Ville de Dole,

Hôtel de ville-place de l'Europe à 39100 DOLE,
Représentée par Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX, Maire,
mandaté par le Conseil Municipal du 8 mars 2021

Désignée sous le terme « la Commune »
d'une part,

Et

L'Association MJC Dole

9 rue Sombardier – 39100 DOLE
Représentée par sa Présidente, Madame Édith CHOUFFOT,
SIRET n° 778 383 422 000 12

Désignée sous le terme « l'Association »
d'autre part,

Préambule

Considérant que depuis 1988, la ville de Dole prend financièrement en charge le poste de direction de la MJC sur présentation d'une facture de la Fédération Française des MJC ;

Considérant la liquidation judiciaire de la Fédération Française des MJC par jugement en date du 07/01/2021 ;

Il est convenu ce qui suit :

Au regard de la situation, la Ville de Dole prend en charge le coût du poste de Direction pour l'année 2021 sous la forme d'une subvention d'un montant de 67 000 € (soixante-sept mille euros).

Les termes de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Dole, le ____/____/_____
(En deux exemplaires)

Pour la Ville de Dole,

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour l'association MJC Dole,

La Présidente,
Édith CHOUFFOT